

Débat d'orientation budgétaire 2021

CONTEXTE NATIONAL

Ce débat d'orientation budgétaire 2021 s'inscrit dans un contexte national particulier avec la crise sanitaire de la COVID et les mesures de confinement de mars et novembre 2020.

Au niveau national, le projet de loi de finances 2021 a été présenté en Conseil des ministres le 28 septembre 2020. Dans un contexte économique exceptionnel et un environnement sanitaire incertain, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) estime "plausibles" les prévisions économiques du gouvernement. Le HCFP appelle néanmoins à la vigilance sur la soutenabilité de la dette publique à moyen terme.

En effet, la loi de finances pour 2021 s'appuie sur une prévision de croissance de +6% pour 2021, après une année 2020 en net recul (-10%). En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 8,5% du PIB, contre 11,3% en 2020. La dépense publique devrait être ramenée à 58,5% du PIB, contre 62,8% attendu en 2020 et 54% en 2019. La **dette publique** pourrait également s'élever à **122,4 % du PIB**, après avoir connu une hausse marquée en 2020 (117,5%).

En effet, la loi de finances 2021 est largement consacré à la relance de l'activité économique et de l'emploi. Il déploie une partie des crédits du plan "France relance", annoncé en septembre dernier. Une mission budgétaire temporaire "Plan de relance" est créée.

Composée de trois programmes, elle décline les grandes priorités du plan et les crédits dédiés :

- A l'écologie (30 milliards d'euros),

- A la compétitivité des entreprises (34 milliards)

- A la cohésion sociale et l'emploi (36 milliards).

Au total, cette mission représente **100 milliards d'euros du plan de relance**, dont 22 milliards seront décaissés en 2021. D'autres crédits sont ouverts au titre de la relance, comme la baisse des impôts de production (20 milliards, dont 10 en 2021).

Au regard des nouvelles données, M. Pierre Moscovici, président du Haut Conseil des finances publiques, invite le Gouvernement à présenter dès le printemps 2021 une nouvelle loi de programmation des finances publiques, qui permettra d'établir une stratégie de finances publiques de moyen terme, fixera notamment une nouvelle trajectoire d'évolution du PIB et du PIB potentiel, ainsi que des finances publiques, conformément à la loi organique de 2012. Cela permettra de fonder les appréciations de chacun sur des critères correspondant aux réalités d'aujourd'hui plus qu'à celles d'hier, que la durée de la crise rend régulièrement caduques.

Au niveau européen :

Si les règles de l'Union européenne sur la procédure de déficit excessif ont été mises en suspens jusqu'à l'an prochain, le HCFP souligne que les perspectives de croissance de l'économie française sont entourées d'aléas extérieurs défavorables. Outre les incertitudes sanitaires, le HCFP évoque les conditions du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit), la politique des tarifs douaniers de la part des États-Unis et d'autres risques qui tiennent aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient (avec des répercussions possibles sur le prix du pétrole). Le HCFP note également des vulnérabilités liées à la hausse de l'endettement mondial.

De son côté, La Banque Centrale Européenne (BCE) s'attend à une croissance de l'économie française de 0,8% cette année, contre 1,1% prévu antérieurement, et de 1,3% pour l'année prochaine, contre 1,4%.

Le contexte est particulier et les conséquences de la crise sanitaire ne se sont pas encore véritablement fait complètement sentir. Dès 2021 et plus encore à l'avenir, les collectivités seront mises à contribution par l'Etat pour soutenir et renforcer l'économie. D'un autre côté, les associations, les entreprises et les habitants auront besoin du soutien de la commune pour faire face aux conséquences de ces crises.

LE CONTEXTE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le projet de loi de finances pour 2021 complète et matérialise le plan de relance. Tandis que l'épidémie de la Covid-19 et les enjeux en termes de relance appellent un véritable changement de paradigme, on peut constater que ce budget est, pour ce qui concerne les collectivités locales, dans la continuité des précédents.

Stabilité globale des concours financiers de l'Etat

Même si dans la troisième Loi de Finances Rectificative pour 2020, le Gouvernement a inscrit 1 Md€ de crédits supplémentaires de soutien exceptionnel à l'investissement local pour financer des projets relatifs à la transition écologique, à la résilience sanitaire et au patrimoine. Ce milliard de « DSIL verte et sanitaire » a porté à un niveau historique de 10 Md€ le soutien de l'Etat à l'investissement local en 2020. Le PLF 2021 confirme une stabilité globale, voire une légère augmentation, des concours financiers de l'Etat, qui s'établiront à 50,3 milliards d'euros. Ainsi, les composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les dotations de soutien à l'investissement local évolueront dans les mêmes proportions qu'en 2020.

Réforme de la taxe d'habitation :

Le PLF 2021 marque également l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages.

Depuis 2020, pour rappel, 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Dès l'année prochaine, les communes se verront transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, répartie par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les phénomènes de sur et sous compensations. Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de TVA. Concernant les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation, et pour éviter le « tsunami » en 2022 sur les potentiels fiscaux et autres indicateurs financiers, le PLF 2021 introduit un dispositif de « neutralisation » des effets de la réforme sur les indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation.

Baisse de la fiscalité économique locale :

Selon le gouvernement, la baisse des impôts de production contribuera à soutenir les entreprises, l'activité et l'emploi dans les territoires.

Le PLF pour 2021 prévoit une baisse de la fiscalité économique locale à hauteur de 10 milliards d'euros en 2021, dont 3,29 milliards pèseront sur le bloc local au titre de la CFE et de la TFPB des établissements industriels.

Pour rappel, ce volet du plan de relance reposera sur trois mesures :

- réduction de la CVAE de moitié pour toutes les entreprises redevables de cet impôt, ce qui correspond à la suppression de la part régionale : – 7,25 Md€ ;

Compensée pour les régions par l'octroi d'une nouvelle part de TVA égale au montant de la CVAE perçu en 2020, soit près de 10 Md€ et qui évoluera de façon dynamique à compter de 2022.

- réduction de moitié des impôts fonciers (CFE et TFPB) des établissements industriels

En contrepartie, les communes et EPCI bénéficient d'une compensation dynamique et territorialisée, via un prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€. La compensation inclura en effet la dynamique des bases, et elle évoluera, dans chaque collectivité concernée, comme le sous-jacent physique, y compris en cas d'installation d'une nouvelle entreprise industrielle.

- abaissement du taux de plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée qui serait ramené de 3 % à 2 % afin d'éviter que tout ou partie du gain pour les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement.

La compensation du coût de la mesure pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dotés d'une fiscalité propre sera assurée par un prélèvement sur les recettes de l'État. Cette compensation sera égale chaque année au produit obtenu en multipliant la perte de bases, résultant de la mesure, par le taux de TFPB et de CFE. Pour les communes, cette compensation sera intégrée dans les modalités de calcul du prélèvement ou du complément prévu par le mécanisme dit de « coefficient correcteur » afin de « garantir le maintien à l'identique de la compensation à l'euro près de la perte de produit de la taxe d'habitation (TH) sur la résidence principale ».

Reste à ce que le dispositif de neutralisation garantisse une compensation financière intégrale, pérenne et dynamique, qui tienne compte de l'évolution des bases et des taux votés par les élus locaux. !!

Enfin, on peut déplorer que les effets de la crise sanitaire pour les finances locales ne se limiteront pas à 2020. A ce titre, le PLF 2021, dans sa version initiale, ne prévoit pas une reconduction de la clause de sauvegarde des recettes dont ont bénéficié les collectivités pour faire face aux pertes résultant de la crise, contrairement à ce que proposait le député Jean-René Cazeneuve dans son rapport sur l'impact de la Covid-19 sur les finances locales

Les prélèvements effectués sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales atteignent en 2021 un montant de 43,2 milliards d'euros, en hausse de 2 milliards par rapport à la loi de finances pour 2020. Du fait du dynamisme de l'investissement public local, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) voit son montant progresser de 546 millions d'euros (par rapport à 2020) pour atteindre 6,546 milliards.

Orléans Métropole :

Dans son budget primitif pour 2021, Orléans Métropole prévoit la baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et une baisse du tarif de la redevance d'assainissement et une augmentation de la Taxe sur le Foncier Bâti.

La TEOM sera de 5.80 % en 2021 contre 8.73 % en 2020

Le tarif de la redevance d'assainissement passe à 1.44 € HT/m³ contre 1.92 € HT/m³

La TFPB serait de 5.71 % en 2021 contre 1.28 % en 2020

Pour Semoy :

Comme mentionné dans la lettre de cadrage budgétaire, le budget communal 2021 va devoir se construire dans un contexte mondial de pandémie et de forte dégradation de l'activité économique avec en ligne de mire le redressement des finances publiques. Dès lors les communes vont être encore plus sollicitées d'une part pour accompagner la reprise économique et d'autre part pour amortir le risque de paupérisation de la population locale. Le protocole sanitaire mise en place depuis mai 2020 engendre de fait des charges financières

supplémentaires qu'il faut prendre en compte dorénavant et pour une grande partie de l'exercice 2021.

Durant cette crise, il est apparu que l'échelon communal jouait un rôle essentiel dans le maintien du lien social, et a un rôle essentiel à jouer dans le rôle d'amortisseur de la crise économique à venir.

Dans ce contexte national, il apparaît urgent que la commune puisse proposer un modèle social plus en conformité avec ces nouveaux enjeux qui prennent clairement en compte les enjeux climatiques, les enjeux de santé publique. La ville de Semoy a fait le choix de s'engager dans la démarche des villes en transition afin d'inciter les Semeyens à prendre conscience, d'une part, des profondes conséquences que vont avoir sur nos vies la convergence du pic du pétrole et du changement du climat et, d'autre part, de la nécessité de s'y préparer concrètement. Il s'agit de mettre en place des solutions fondées sur une vision positive de l'avenir et qui visent à :

- réduire fortement, individuellement et collectivement, la consommation d'énergie d'origine fossile et nos émissions de CO₂
- renforcer la résilience de nos territoires, leur capacité à absorber les chocs à venir, par une relocalisation de l'économie (alimentation, énergies renouvelables...)
- renforcer les liens, les solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire
- acquérir les compétences qui deviendront nécessaires au renforcement de notre autonomie
- associer les habitants

La municipalité souhaite donc sur les 5 années à venir redéfinir avec chacun les priorités et les services publics à mettre en place pour répondre à cette ambition. Cette réflexion doit être globale et doit donc conduire à repenser la ville dans sa globalité, nos rapports aux déplacements, à l'alimentation.

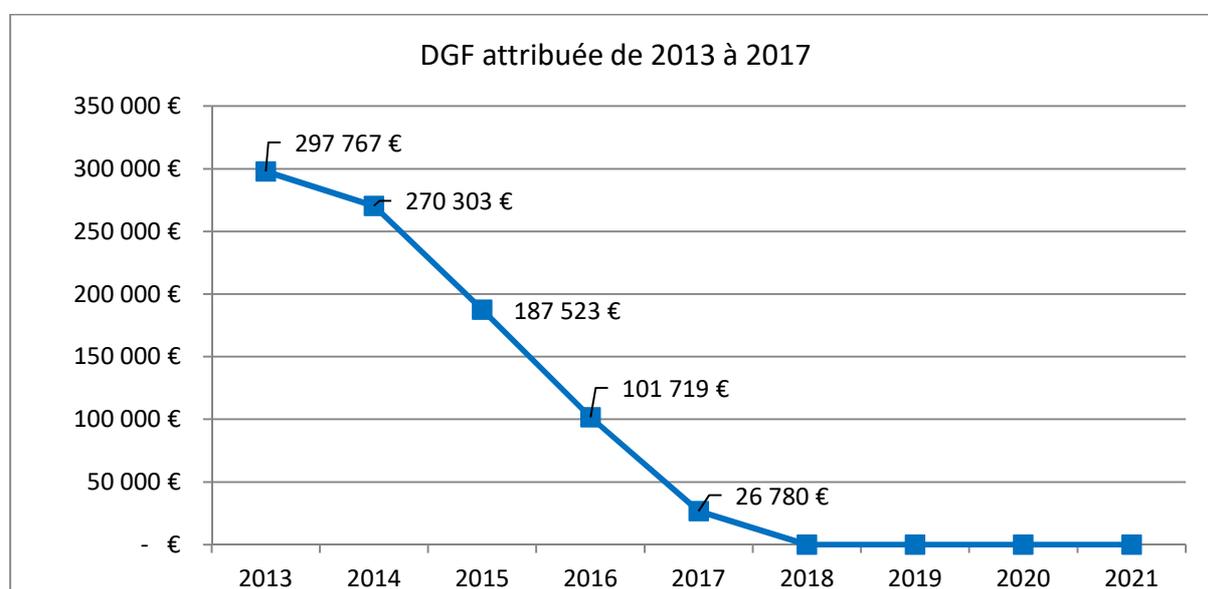
I/Malgré la poursuite et accentuation du resserrement des ressources...

A / Des concours financiers de l'État toujours plus réduits et perte de la dynamique des recettes fiscales

Pour réussir à maîtriser son déficit, l'État dans la loi de Finances pour 2021 continue de faire peser l'effort de la maîtrise des coûts sur les collectivités notamment.

1.1 Une disparition totale de la dotation globale de fonctionnement

Il est rappelé que depuis 2018 la ville n'en est plus bénéficiaire, alors qu'elle recevait en DGF 300 000 € par an. Aucun mécanisme de compensation n'a été mis en place.



Le cumul de la perte de dotation entre 2013 et 2017 est de : 884 092 €

1.2. Une perte de recette « dynamique » liée à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation.

Des incertitudes pèsent aujourd'hui sur l'évolution prévisionnelle des recettes du fait de la mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation débutée en 2018 et actée dans le projet de loi de finances 2019, et de figer le taux à l'année 2017.

Dès 2021, la perte de recettes sera compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Un mécanisme de compensation serait mis en œuvre car des effets de sure et sous compensation apparaissent. La disparition de la recette sur la base 2017 est estimée à 709 377 €.

Avec le mécanisme de compensation, Semoy serait surcompensée, un coefficient correcteur serait donc appliqué (0,902724424).

A ce stade les premières simulations fournies interrogent clairement sur la disparation de l'effet dynamique de la recette dans un premier temps.

L'échelonnement de la suppression jusque 2023 conduit donc à ce que les contribuables continuent de payer le même montant de taxe sur les propriétés bâties (hors hausse de taux et actualisation), la part départementale sera redistribué aux communes. La compensation versée aux communes serait indexée afin d'intégrer la dynamique de l'assiette de foncière bâti.

1.3. La nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité

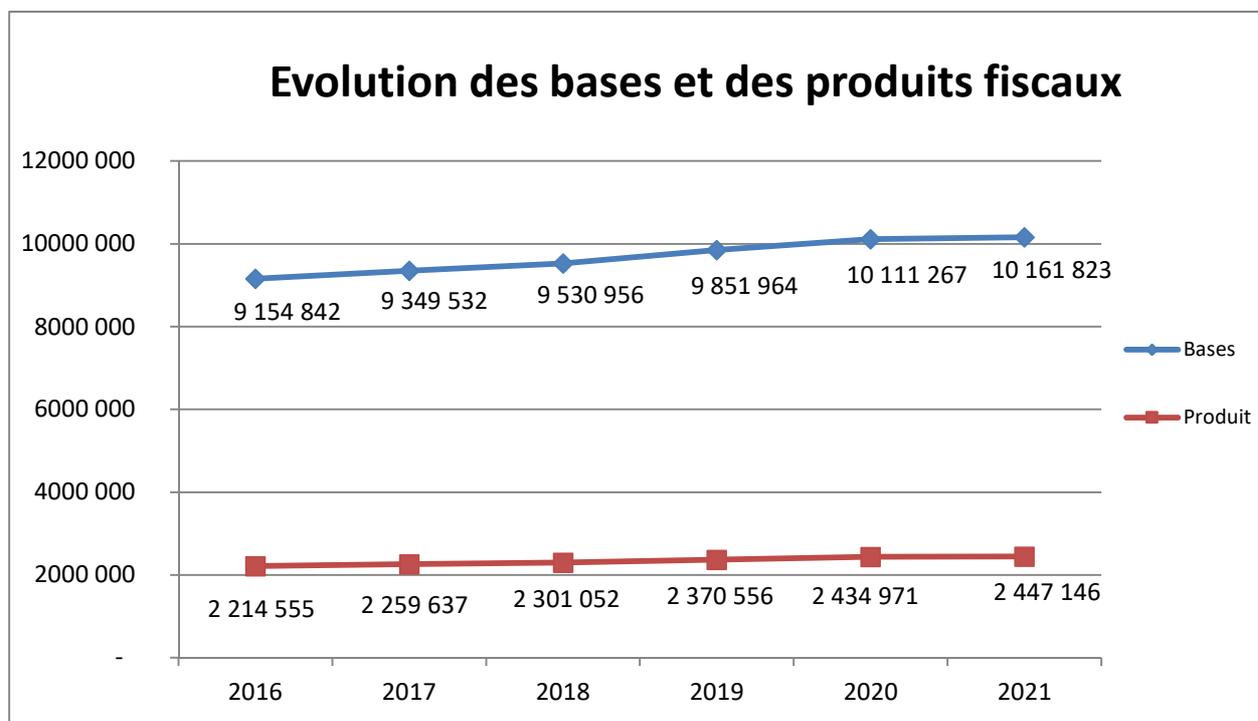
Pour se conformer aux règles européennes relatives à la taxation des produits énergétiques et de l'électricité, le PLF 2021 prévoit la nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

Pour Semoy, la TCFE en 2020 représente : 18 351.28 €

B/La municipalité a fait le choix de ne pas compenser la baisse des dotations par l'accroissement de la fiscalité

1.1. Les taux ont été maintenus limitant la hausse de la fiscalité à l'actualisation des bases.

Malgré ce contexte difficile, la municipalité, a pris la décision de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale. Les taux sont maintenus depuis 2011. Nos recettes fiscales sont ainsi restées relativement stables, l'augmentation du produit étant le fait de l'augmentation des bases fiscales, décidées par les lois de finances et par les constructions neuves.



Concernant la revalorisation nominale des bases, la loi de finances 2021, a acté la revalorisation des valeurs locatives à 0,90%. Par prudence, l'évolution physique des bases sera anticipée, à 0.50 %.

	2016	2017		2018		2019		2020		2021	
Taxe d'habitation											
Bases d'imposition TH	4 007 819	4 105 838	2,45%	4 207 414	2,47%	4 366 654	3,78%	4 502 097	3,10%	4 524 607	0,50%
Taux d'imposition	16,37%	16,37%		16,37%		16,37%		16,37%		16,37%	
Produit	656 080	672 126		688 754		714 821		736 993		740 678	
Foncier bâti											
Bases d'imposition TFB	5 110 429	5 206 900	1,89%	5 284 771	1,50%	5 446 409	3,06%	5 570 351	2,28%	5 598 203	0,50%
Taux d'imposition	29,99%	29,99%		29,99%		29,99%		29,99%		29,99%	
Produit	1 532 618	1 561 549		1 584 903		1 633 378		1 670 548		1 678 901	
Foncier non bâti											
Bases d'imposition TFNB	36 594	36 704	0,30%	38 771	5,63%	38 901	0,34%	38 819	-0,21%	39 013	0,50%
Taux d'imposition	70,66%	70,66%		70,66%		70,66%		70,66%		70,66%	
Produit	25 857	25 935		27 396		27 487		27 430		27 567	
Total Produits	2 214 555	2 259 610	2,03%	2 301 052	1,83%	2 375 687	3,24%	2 434 971	2,50%	2 447 146	0,50%

A partir de ces éléments, il est possible d'anticiper un produit fiscal pour 2021 à hauteur de 2 447 146 € contre 2 434 971 € en 2020. (2 395 199.00 € prévu au BP 2020)

II/ ... la ville est parvenue à maîtriser sa dette et à maintenir son autofinancement...

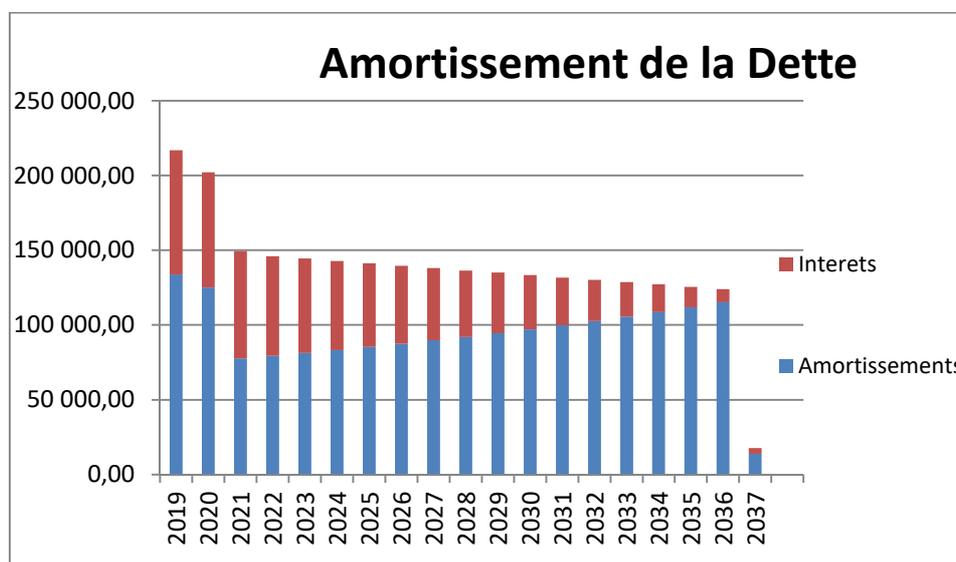
A / La ville est parvenue à conserver une dette saine et maîtrisée

La dette de la ville se compose de 100% d'emprunts à taux fixe.

Cette stratégie offre donc pour les années à venir une véritable opportunité d'investissement en lien avec le développement de la ville.

En 2019, l'encours de dette par habitant de la strate était supérieur d'environ 9%.

La capacité de désendettement de la ville est de 2,47 ans il est pour la strate en moyenne de 4 ans.

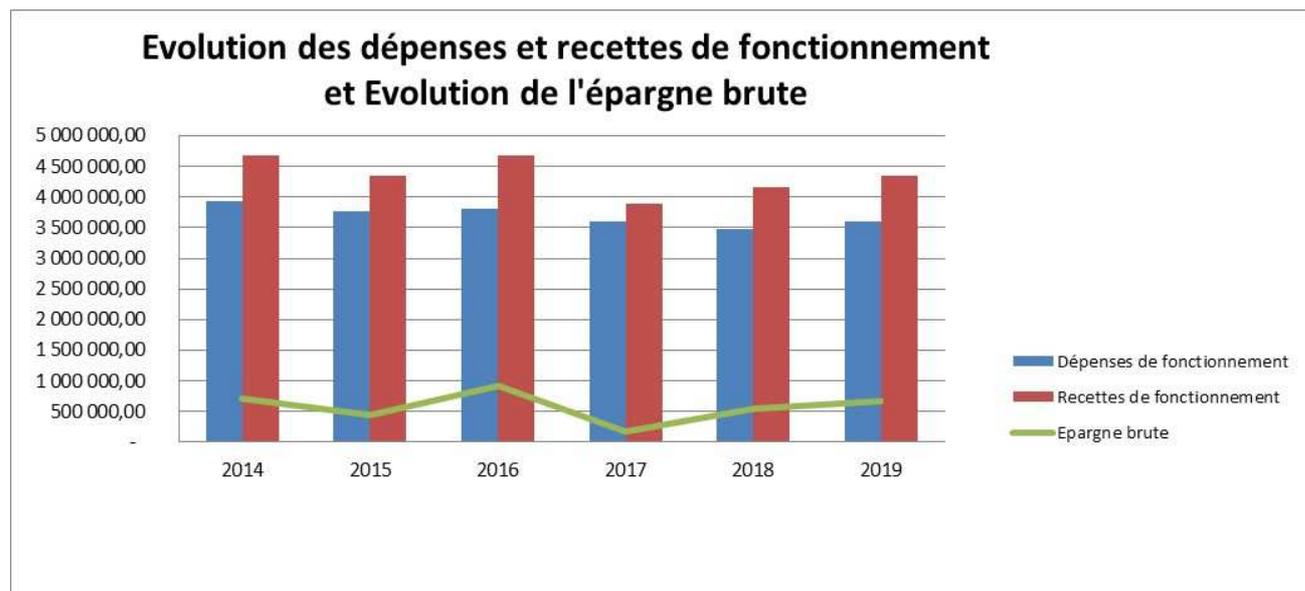


B/La ville est parvenue à maintenir son autofinancement

Il est à noter au niveau national un mouvement global à la hausse de l'épargne permettant une relative relance de l'investissement.

Après trois années de très forte baisse, les investissements sont repartis à la hausse en 2018 (+ 8 %), et la tendance semble se renforcer en 2019, avec des dépenses d'équipement estimée à 30.53 milliards d'euros contre 26.76 milliards en 2018.

Au niveau de la ville l'évolution de l'épargne brute s'inscrit dans le même schéma.



Notre capacité d'autofinancement repose aujourd'hui en grande partie sur les efforts de gestion qui ont permis de diminuer les dépenses de fonctionnement de la ville, depuis 4 ans.

Ceux-ci devront être poursuivis pour préserver notre capacité d'autofinancement et ne pas grever à terme notre capacité d'investissement.

C\ D'autres ressources qui risquent d'être plus difficiles à obtenir

Des subventions :

La ville a engagé depuis deux ans un travail de recherche de financements notamment auprès des collectivités du territoire et de l'Etat.

	2017	2018	2019	2020
Dep réelles d'investissement	1 933 783,27 €	1 058 738,03 €	1 714 206,67 €	1 032 630,27 €
Subvention d'investissement	116 074,00 €	173 862,47 €	133 257,95 €	126 477,84 €
% des subventions sur les dépenses réelles d'investissement	6,00%	16,42%	7,77%	12,25%

Cependant, la ville n'est plus éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), en raison de son potentiel financier par habitant supérieur aux critères d'éligibilité.

Les conditions d'obtention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) reposent sur des critères et des retours d'indicateurs de performance et d'analyses qui nécessitent des études et des constats de valeurs avant et après réalisations de travaux. Pour certains dossiers, les maîtres d'œuvre ou AMO devront nous appuyer et prévoir ces mesures en amont.

Si l'Etat, a manifesté son soutien par le biais de la part complémentaire de la DSIL en 2020, il est très probable que ce coup de pouce soit de courte durée... En effet, le PLF 2021, maintient son enveloppe de soutien à l'investissement local au même niveau que le PLF 2020 (sans la part complémentaire).

Le Contrat Enfance Jeunesse de la CAF arrive à échéance le 31 décembre 2022. La Convention Territoriale Globalisée sera proposée à Semoy en regroupement avec d'autres villes. Celle-ci permettra avant tout de proposer des actions en faveur de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le logement, la parentalité, l'espace numérique (maison de services), le handicap, et l'animation de la vie sociale sur le territoire concerné et devrait permettre à priori de conserver le montant octroyé à la structure petite enfance actuellement au titre du CEJ.

La région par le biais du CRST a contribué à financer à hauteur de 150 000 €, les différents projets d'investissements de la ville entre 2015 à 2020. Un tel dispositif n'est pour l'heure pas reconduit.

Cependant il a été demandé de recenser les projets de la ville pour orienter le prochain dispositif :

Nous avons à ce jour recensé :

- Etude centre bourg
- Construction structure petite enfance
- Extension et rénovation énergétique de l'Ecole du C Luneau avec dispositif de chauffage collectif
- Champ Prieur et construction de locaux professionnels de santé

Le département qui soutient aussi nos investissements et les actions culturelles de la ville pourrait aussi se désengager devant quant à lui, faire face à ses dépenses sociales notamment au travers du RSA.

Des produits de services stables :

La volonté de la commune est d'avoir une politique de revalorisation tarifaire uniquement basée sur l'inflation. Soit à hauteur de 0,50 % pour 2021. Mise en place pour assurer une meilleure équité de l'utilisateur devant le service en fonction de ses ressources et de ses charges. La tarification au taux d'effort permet dans ce contexte de crise économique d'assurer une plus grande justice sociale.

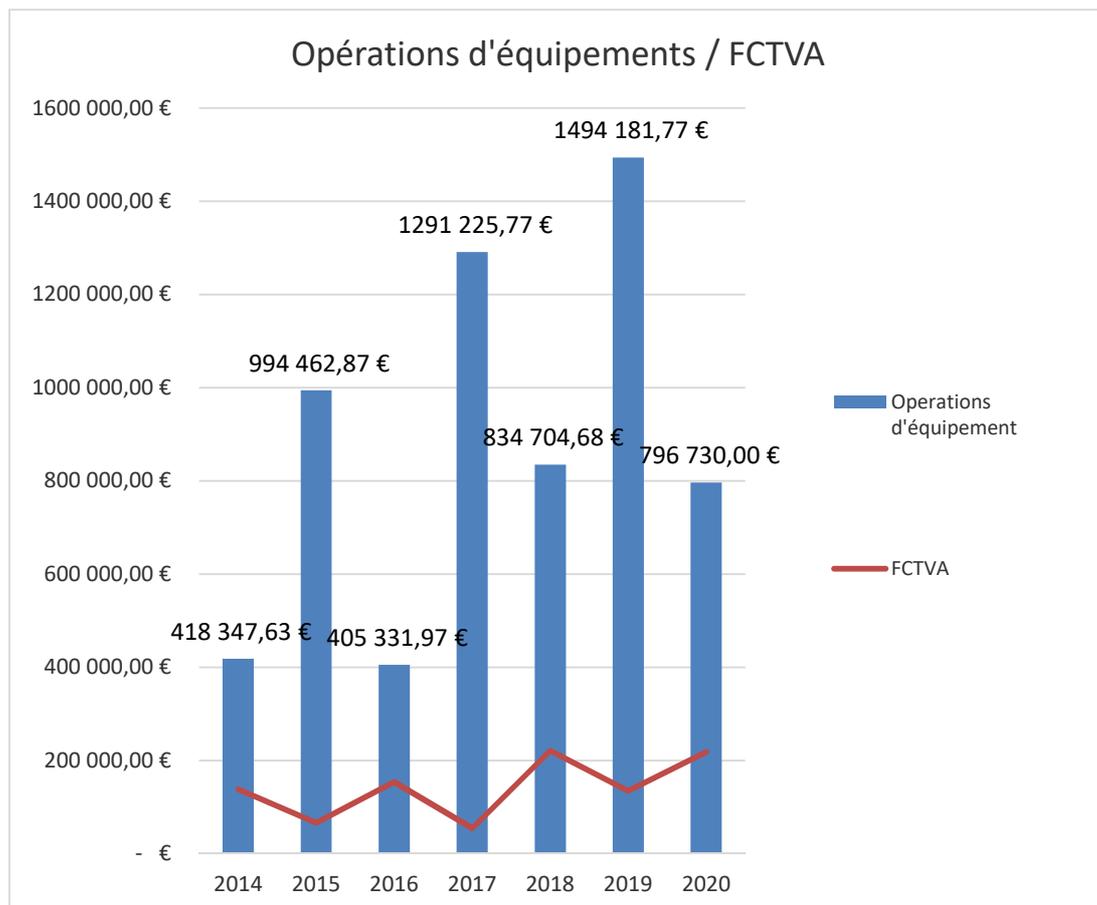
Les taxes liées à l'aménagement et l'urbanisme sont le signe d'un territoire dynamique, les droits de mutation chaque année évoluent à la hausse.

Cette attractivité se confirme aussi au travers des taxes d'aménagement (qui ne concernent que les bâtiments privés) en investissement.

		2016	2017	2018	2019	2020
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	45 780,65 €	52 419,60 €	58 416,81 €	66 859,33 €	59 762,52 €
7388	Taxe sur les terrains devenus constructibles			11 984,00 €	43 043,00 €	6 467,00 €
10226	Taxe d'aménagement	62 851,83 €	98 426,14 €	72 462,00 €	126 259,57 €	82 236,26 €

De plus, il est rappelé que la ZAC du Champ Prieur en cours de commercialisation ne génère pas de taxe d'aménagement. (Les ZAC sont exonérées). Le prix du terrain finance les aménagements publics nécessaires à la mobilité à l'accessibilité.

Les projets d'investissements communaux d'amélioration du cadre de vie conduisent aussi à bénéficier du FCTVA qui permet à la collectivité d'avoir une politique d'investissement soutenue.



L'automatisation du FCTVA conduira à vérifier la pertinence de réaliser certains travaux en régie ou d'autres par les entreprises. Elle permettra, à terme, de ne plus subir le décalage d'un an.

III/ ... grâce une politique de dépenses toujours maîtrisée et raisonnée

L'objectif affiché est de maintenir l'effort fait depuis 2015 d'une baisse des dépenses de fonctionnement et de tendre à une baisse des dépenses de l'ordre de 1%. (hors dépenses de personnel)

A / Des dépenses de fonctionnement maîtrisées mais en évolution du fait d'un désengagement permanent de l'État

Depuis 2014, la ville a engagé un travail de fond pour maîtriser ses dépenses de gestion courante.

- Réalisation de travaux d'isolation des bâtiments et de modification des éclairages...
- Modernisation de son parc automobile avec l'acquisition d'un véhicule électrique et de renouvellement de véhicules techniques moins consommateurs en carburant.
- Mutualisation, biens partagés et groupements de commandes se dont traduits des économies de fonctionnement
- Réorganisation des services, et la systématisation des consultations ont permis de diminuer durablement les dépenses

Ces efforts seront poursuivis en 2021, notamment avec une réflexion sur l'autoconsommation pour certains bâtiments publics.

Cependant, les normes (contrôle des aires de jeux, contrôle légionelloses....) et le patrimoine (assurance des biens et taxe foncière) sont plus importants à couvrir

Le renouvellement du marché des assurances (biens, flotte auto, protection fonctionnelle..) pour 2022, conduira aussi la ville à s'interroger sur la poursuite de souscrire des contrats d'assurance ou sur la constitution de provisions.

Notre contrat d'assurance statutaire, évolue en passant de 2.90 % à 3.20 %.

1.1. Les dépenses courantes adaptées à la démarche de la ville en transition

Initié en 2020, Semoy souhaite que le citoyen soit encore plus acteur de son territoire et s'engage dans la démarche de Ville en Transition. Il est rappelé que la crise sanitaire a contraint des dépenses en fournitures et à la réorganisation des services. Il ressort de cette crise que les besoins doivent être adaptés aux nouveaux enjeux et devront aussi permettre d'accompagner les semeyens qui seront touchés par la crise économique à venir.

Cette démarche transversale doit s'inscrire dans un maximum de projets et actions proposées par la commune. A ce titre, il est nécessaire que la ville soit elle-même vertueuse dans ses politiques d'achats en favorisant les filières courtes locales et durables. La place du citoyen est majeure dans cette réflexion il doit pouvoir se réapproprier le sens de l'action publique et être force de propositions. A ce titre et afin de mobiliser un maximum d'habitants à ces réflexions la ville reconduira le budget participatif, afin d'associer le citoyen à la gouvernance locale en valorisant des projets innovants.

La ville souhaite aussi intensifier ses actions de préservation des milieux, elle poursuivra donc sa stratégie de gestion différenciée des espaces verts et engagera aussi des actions en lien avec Orléans Métropole autour de la préservation du milieu aquatique et de prévention des inondations par une réflexion autour de la reconquête des berges de l'égoutier.

L'enjeu du commerce local et de modes de consommations plus vertueux sera aussi un axe qui sera développé à court terme. Il est ressorti de cette pandémie et des confinements que la proximité d'une offre est essentielle. A ce titre, la ville va donc favoriser la réimplantation d'un commerce alimentaire de produits locaux. Enfin l'enjeu de la santé s'il était déjà identifié va être au cœur des priorités. Ainsi dès 2021 la ville va mettre à disposition de professionnels de santé des locaux en centre bourg et parallèlement concevoir avec eux des locaux dédiés dans le cadre de l'opération du champ Prieur.

L'éducation l'enfance et la jeunesse

Les services sont mobilisés pour l'encadrement des enfants dans le respect de la distanciation imposé par la crise sanitaire. De fait, le taux d'encadrement est renforcé pour satisfaire cette règle. Dans ce contexte, une étude sera lancée pour vérifier la faisabilité de la transformation de la salle de restauration en self. La ville membre du SIRCO impulsera l'accélération de l'évolution des modes de consommation en demandant l'augmentation de la part des produits locaux, des repas sans viande et incitera aussi à la réduction à la source du gaspillage alimentaire.

Jeunesse : les questions de la sécurité des informations et du risque numérique des plus jeunes et plus fragiles ont aussi été exacerbées par le confinement. A ce titre la ville afin de renforcer sa stratégie de la communication avec les ados va s'engager dans la démarche des promeneurs du Net. La CAF participe au financement de l'achat de deux smartphones et des formations seront dispensées pour sensibiliser les animateurs et les jeunes aux bons usages des réseaux sociaux.

L'enjeu de la ville en transition passe aussi par les générations futures ainsi afin de renforcer les actions de sensibilisation la ville souhaite multiplier les interventions autour de la ville en transition, Une convention avec Loiret Nature Environnement, sera proposée.

Cohésion sociale : vie associative, culturelle et sportive

Doté d'un service sport en mairie, des activités sont proposées depuis cet automne sur le parc de la Valinière, afin que chacun puisse s'approprier les équipements en libre-service sur la ville. Pour la vie associative, la ville poursuit son soutien aux associations avec une stratégie de maintien des subventions. Des conventions sont en cours de rédaction, de manière à mieux régir l'occupation des locaux par les associations. L'objectif est de rendre, plus responsables les associations dans la préservation des locaux et dans leur entretien et de réduire les frais de fonctionnement.

Les associations sont aussi des partenaires dans le cadre de la gouvernance locale, la ville souhaite donc dans ce cadre soutenir toutes les initiatives citoyennes et les accompagnera notamment dans le cadre de la ville en transition.

Pour la culture

Il sera privilégié les axes suivants

- Le développement de projets transversaux avec les services et les associations
- Le hors-les-murs
- L'inscription dans des calendriers à différents niveaux : national, régional, local.

La petite enfance

L'exercice 2020 a vu, la signature d'une nouvelle convention avec le RAM de St Jean de Braye pour 6 ans.

La ville lancera donc la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel équipement en centre bourg aux abords des écoles.

Politique sociale :

La remise à jour de l'Analyse des Besoins Sociaux devra être réalisée en 2017 est en cours de consultation. Un nouveau règlement des aides facultatives devra être adopté. Le développement d'actions et des mesures en faveur du maintien à domicile des personnes âgées est à prévoir.

Proximité et prévention :

Il est souhaité la réactivation de la réserve communale. Celle-ci sera équipée, formée et accompagnée.

Il est aussi envisagé d'équiper nos policiers de logiciels et d'outils de verbalisation dématérialisés.

1.2. Maîtriser la masse salariale en menant une politique d'optimisation des moyens

Afin de préserver durablement sa capacité d'autofinancement, la ville poursuivra ses efforts de maîtrise de la masse salariale en 2021. Le travail entrepris depuis trois ans a conduit à une clarification des différents contrats et à mettre en place une stratégie de déprécarisation.

Suite au départ du DGS, un nouvel organigramme est en réflexion, prenant en compte également le départ en disponibilité de l'agent en charge de la ville en transition et du sport. L'idée est de simplifier l'organigramme pour plus d'efficience.

Des recrutements sont à prévoir notamment pour remplacer la responsable administration générale et juridique qui prend le poste de DGS.

La responsable finances prend le poste de directrice générale adjointe. Elle prendra également la direction du service RH/finances. Elle se formera progressivement aux RH en vue du départ

à la retraite du responsable RH. Sur ce secteur un renfort est nécessaire suite au départ d'un agent comptable et de la volonté de se diriger vers un service « des relations humaines » plutôt que de « gestion du personnel ».

Les missions ville en transition et sport sont redistribuées sur les services existants : la ville en transition revient à la responsable aménagement/urbanisme/développement durable et la partie « sport » au service culture, évènementiel, vie associative pour davantage de cohérence.

Afin que la responsable urbanisme/aménagement/ville en transition puisse se consacrer davantage à ses nouvelles missions, le CDG mettra à disposition de la commune pendant 6 mois un agent un jour par semaine à compter de mi-janvier 2021. De plus, est envisagé le recrutement d'un renfort en urbanisme et secrétariat service technique en cours d'année 2021 pour notamment préparer le départ à la retraite d'un agent de l'accueil.

La convention de délégation de l'instruction des ADS avec SJDB sera à réétudier et le logiciel partagé de la DSI de la Métropole sera mis à disposition au mieux à compter de Janvier 2022.

La ville au titre de la compétence espace verts transférée va demander que la métropole alloue des moyens supplémentaires dès 2021 soit un ETPS car le patrimoine communal s'est agrandi et va s'agrandir avec l'entretien du parc de la Valinière et devra rapidement gérer celui du Champ Prieur. Cela impactera de fait les conventions de mise à disposition et augmentera la participation communale car ces espaces sont à ce jour toujours considérés comme espaces publics communaux.

Il est proposé que soit repensée l'organisation des accueils notamment ville et CCAS. Il faudra aussi se questionner sur l'impact de l'ouverture de la bibliothèque un dimanche par mois. A ce titre, il faudra nécessairement aussi engager des actions de formation des agents restants en poste pour les accompagner vers des évolutions de missions. La ville continuera à financer la formation afin de favoriser la GPEEC et des actions de prévention pour réduire les risques au travail.

Enfin, il est prévu pour 2021, l'organisation d'élections départementales et régionales.

Une meilleure allocation

Le poids de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement reste sensiblement supérieur à la moyenne des villes de même strate. Pour autant, il faut corréliser ce ratio à la réalité communale au niveau de recettes et à l'offre de services qui permet de faire de Semoy une commune attractive et dynamique.

B/un effort d'investissement en vue de faire de Semoy une ville en transition.

Compte tenu de l'année particulière, de 2020, les restes à réaliser d'un montant de 1 066 105.62 € en dépenses sont assez conséquents même si des réaffectations de crédits dans l'année ont permis de les réduire.

Les postes les plus significatifs :

- | | |
|-------------------------------|--------------|
| • ACM | 867 199.30 € |
| • Budget participatif | 12 415.13 € |
| • Œuvre d'art | 58 601.02 € |
| • Géothermie Complexe sportif | 75 030.70 € |

Aménagements urbains et déplacements :

La création du Champ Prieur premier éco quartier de la ville n'était que la première étape d'une plus vaste réflexion sur la ville. La ville doit être repensée afin de réduire globalement l'empreinte carbone. La question des déplacements est donc au cœur des réflexions qu'il convient de conduire. A ce titre une étude globale sur le Centre Bourg en vue de renforcer son offre commerciale, son offre de services et de logements sera lancée. Elle s'inscrit dans le cadre des objectifs du SCOT et du PLUM à venir qui visent à réduire la consommation de l'espace. Cette étude sera l'occasion d'engager une réflexion autour de l'énergie avec une étude de chauffage collectif pour les bâtiments publics qui sera complété par une étude d'opportunité d'implantation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments publics. La ville souhaite clairement s'engager dans une démarche d'autosuffisance énergétique et de réduction de ses consommations et lancera les études nécessaires.

L'année 2021 sera l'année de la réflexion et de la planification des implications du réaménagement du Centre Bourg. Ce projet d'envergure s'étalera sur 20 ans, avec différentes opérations successives voire concomitantes.

La réorganisation de la circulation et la création de nouvelles voies

Le transfert de l'école du bourg et le devenir des locaux actuels

L'ouverture de la structure petite enfance à l'Ouest.

Le devenir des terrains aux abords du centre culturel

L'école de musique

.....

Ce travail devra être mené de manière concertée avec la population et en lien avec la programmation pluriannuelle des travaux notamment de voirie et d'enfouissement des réseaux de la Métropole compétente en la matière.

En parallèle, l'aménagement de la pointe de la Valinière sera engagé afin de créer une véritable entrée de ville et de mieux gérer les rapports en habitants et utilisateurs des équipements sportifs.

Le pendant de cette stratégie d'aménagement est de préserver les espaces agricoles de la commune. En partenariat avec Saint Jean de Braye, la Métropole et la SAFER il sera donc engagé les études pour créer une zone de protection agricole (ZAP). Elle permettra de sacrifier ces espaces et s'inscrit clairement dans la stratégie initiée autour de la réinstallation d'exploitations agricoles sur la commune comme engagée avec l'opération foncière bas des Tarêtes.

En matière de voirie, la Métropole engagera les travaux de requalification de la rue de la Folie. La ville, souhaite que tous ces aménagements favorisent en priorité les déplacements doux, l'accessibilité mais aussi n'engendre pas d'augmentation d'imperméabilité des sols voir augmente leur perméabilité. Ainsi la ville sera amenée à participer à ces travaux et portera la dépense de l'enfouissement des réseaux.

Il est à noter que les travaux de requalification de la rue des Barrois (eau, assainissement) seront engagés en 2021 par la Métropole.

Enfin, sont également prévus des travaux de requalification du sentier vélos de la coulée verte du Prieuré.

Rénovation énergétique des bâtiments - travaux :

Il est acté le maintien d'entretien pluriannuel des bâtiments entrepris lors de la précédente mandature notamment pour favoriser la reconversion du patrimoine bâti afin de permettre l'arrivée de nouvelles activités autour de la santé et du commerce.

A ce titre, la ville lancera en 2021 les consultations pour désigner les AMO et MOE pour :

- La rénovation thermique et l'extension de l'école primaire du Champ Luneau (réflexion à conduire autour d'un chauffage collectif).
- La rénovation de la Maison Larousse en vue de la création de la Maison de la transition.

La ville engagera l'installation de toilettes sèches dans le jardin de l'ACM afin de finaliser l'opération de rénovation engagée en 2020.

Équipements sportifs

Face à la dégradation forte du terrain d'entraînement du football, il est proposé d'engager une opération de requalification du terrain avec drainage.

Petite enfance

Pour la structure petite enfance, il ressort du concours qu'il convient de préciser certains aspects du programme notamment autour des surfaces mais aussi de la dimension architecturale. La ville amendera le cahier des charges avant le lancement d'une nouvelle consultation.

Conclusion

Malgré une année marquée par la crise sanitaire et celles qui s'annoncent, nécessairement impactées par les conséquences de la crise économique, les orientations présentées respectent les engagements pris par la majorité pour cette mandature. La ville est parvenue jusqu' à présent à absorber la baisse des dotations et poursuivre son désendettement sans dégrader sa capacité d'investissement grâce à une gestion rigoureuse et d'importants efforts de rationalisation des dépenses. Reste à être vigilant pour la période qui s'annonce difficile et à mesurer en amont l'impact des choix en matière d'investissement. Pour mémoire la ville si elle n'est pas par principe opposée à faire appel à l'emprunt et a aussi conscience que l'emprunt impacte durablement le budget de fonctionnement celui qui aujourd'hui est clairement le plus sous tension du fait de la raréfaction de l'autonomie fiscale et financière des collectivités locales.